



Net-Infos du 5 mars 2026

VIE DE L'AMRF

John Billard prend le relais de Jean-Paul Carteret

Suite à la volonté de Jean-Paul CARTERET de se mettre en retrait de l'intérim de la Présidence, le Conseil d'Administration de l'AMRF réuni le 18 février a proposé la nomination de John BILLARD. L'actuel Secrétaire Général de l'AMRF a été confirmé à l'unanimité du Bureau réuni le 25 février comme Secrétaire Général assurant l'intérim de la Présidence de l'Association des Maires Ruraux de France à compter du 1er mars.

MUNICIPALES 2026

10 jours avant les élections !

Retrouvez de nombreuses informations sur la page dédiée du site de l'AMRF.

[Consulter le site de l'AMRF](#)

“Dans nos villages, la démocratie tient parole”

Suite à la publication des listes candidates, l'AMRF se satisfait par communiqué que 99,81 % des communes aient vu des équipes se constituer : la crise annoncée n'a pas eu lieu. Et les 50 478 listes déposées confirment l'adhésion au principe prôné par les Maires ruraux : une commune, une équipe, un projet. La parité progresse fortement avec 32 000 conseillères municipales supplémentaires dans les communes rurales. Dans les campagnes, l'engagement démocratique est vivant, responsable et tourné vers l'avenir.

[Lire le communiqué de presse de l'AMRF](#)

Listes candidates au premier tour

Le ministère de l'intérieur (Dmates) a publié en format réutilisable la liste des listes candidates aux élections municipales et communautaires dans toutes les communes.

[Ensemble des données publiées](#)

[Note détaillée du Cevipof](#)

[Exemple de Data Visualisation](#)

Référence à l'AMRF dans le cadre de votre campagne

À la suite d'un nouveau signalement, nous sommes obligés de rappeler qu'aucun candidat (ou liste) ne peut utiliser ni le logo ni le nom de l'AMRF, ni laisser entendre qu'il bénéficie d'un soutien, d'une recommandation ou d'une quelconque forme d'appui de la part de l'association.

Dates à retenir

- Au plus tard mardi 10 mars / Publication et affichage en mairie de l'éventuel arrêté préfectoral modifiant les heures d'ouverture ou de clôture du scrutin.
- Au plus tard jeudi 12 mars 2026, à 18h00 / Date et heure limite de notification au maire, par les mandataires des listes, de leurs assesseurs, délégués et suppléants dans les bureaux de vote.
- Samedi 14 mars à 00h00 / Début de l'interdiction de diffusion de tracts et de tout message ayant le caractère de propagande électorale. Aucune réunion publique ne peut se tenir ce jour-là.
- Le temps des « troisièmes tours » : l'élection du maire par le conseil municipal doit se tenir entre le 20 et le 22 mars en cas de conseil municipal élu au complet dès le premier tour ; entre le 27 et le 29 mars dans le cas contraire.
- Le conseil communautaire devra, lui, élire son président au plus tard le 24 avril, voire le 17 avril si tous les conseils municipaux des communes membres ont été élus au complet au 15 mars.
- La date limite de dépôt du compte de campagne à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) est fixée au 22 mai.

Outils de communication Scrutin de liste

Le ministère de l'Intérieur met à votre disposition des visuels permettant de rappeler aux électeurs des communes de moins de 1000 habitants quelques règles de base. N'hésitez pas à les afficher dans vos mairies et/ou bureaux de vote.

[Flyer recto-verso électeurs moins de 1000 hab. \(source ministère de l'Intérieur\)](#)

[Affiche électeurs moins de 1000 hab. \(source ministère de l'Intérieur\)](#)

A vos calculettes !

Nous vous partageons cet outil d'aide au calcul de la répartition des sièges, simple d'utilisation, qui a été partagé par plusieurs préfetures, et qui transcrit les règles de répartition des sièges telles que prévues par le code électoral.

[Télécharger les outils](#)

Convocation du premier conseil municipal

Attention, la première réunion du conseil municipal nouvellement élu, convoqué au moins 3 jours francs avant sa tenue, doit nécessairement se tenir au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant l'élection de tous les membres du conseil. Ainsi :

- S'il y a un seul tour, le premier conseil doit avoir lieu le 20, le 21 ou le 22 mars 2026 ;
- S'il y a deux tours, le premier conseil doit avoir lieu le 27, le 28 ou le 29 mars 2026 ;

Menace d'ingérence numérique étrangère

Les pouvoirs publics français ont décidé de renforcer le dispositif national de protection des élections par la création du réseau de coordination et de protection des élections (RCPE). Ce réseau est composé d'administrations et d'autorités indépendantes compétentes en matière électorale : l'ARCOM, la CNCCFP, le secrétariat général du Gouvernement, le ministère de l'Intérieur, VIGINUM et le Comité éthique et scientifique, chargé de suivre son activité.

[En savoir plus](#)

36000 COMMUNES

Le n°433 de mars 2026 est paru

Vous allez recevoir votre journal de l'AMRF en début de semaine (merci de nous signaler d'éventuels problèmes de réception à amrf@amrf.fr).

Au sommaire :

- DOSSIER : Les associations, miroir de la vie communale

- ACTUALITÉS : Décryptage de la loi de finances - 3e tour intercommunal – Trucs qui marchent
- RÉSEAU : Nouvelle présidente de l'AMR54 – Action avec le CNL – Santé en mairie – Initiative dans le 63 – Appel aux agriculteurs – Liens ville-campagne
- FENÊTRE SUR : Le Grand Atelier des maires ruraux pour la Transition
- PAROLE À : Thierry Beaudet, président du CESE

[Lien vers site AMRF](#)



Édito : Le combat pour nos commerces

Dans son éditorial, Louis Pautrel, vice-président en charge du Commerce, rappelle que “ces dernières années, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour accompagner la reprise, la transmission et la création d’activités commerciales”.

[Lire l'édito](#)

INDEMNITES DE FONCTION

Fixation de l'indemnité du maire

Le maire perçoit par défaut une indemnité de fonction correspondant au maximum prévu par la loi mais peut demander au conseil municipal de délibérer pour réduire ce montant, par exemple pour permettre de réhausser le montant de l'indemnité des adjoints. Pour en savoir plus, contactez charlie.fournier@amrf.fr

Montant de l'indemnité d'un maire délégué

Dans une commune nouvelle, le maire délégué perçoit par défaut une indemnité de fonction correspondant au maximum prévu par la loi pour les maires de communes de la même strate démographique que la commune déléguée. L'indemnité de fonction du maire délégué est donc susceptible d'être supérieure à celle des adjoints au maire de la commune nouvelle. Pour en savoir plus, contactez charlie.fournier@amrf.fr

TRANSITION ENTRE LES MANDATS

Assurer la transition administrative et politique

Dans ce guide pratique publié par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la région d'Île-de-France, retrouvez toutes les informations utiles pour gérer la transition administrative entre les deux mandats et les démarches relatives à la fin de l'actuel mandat, aux élections et au début du nouveau mandat.

[Consulter le guide](#)

DECENTRALISATION

Erratum : suppression pièce justificative DETR suite méga-décret simplification

Contrairement à ce qui avait été indiqué dans le dernier Net-Infos, concernant les pièces justificatives pour une demande de DETR, ce n'est pas le plan de financement qui est supprimé mais la délibération du conseil municipal approuvant l'opération et les modalités de financements. En pratique, un maire pourra déposer une demande même si le conseil municipal n'a pas encore délibéré. Cette modification de la procédure DETR ne dispense pas d'une délibération ultérieure du conseil municipal, la décision d'engager la commune dans un projet d'investissement et son financement relevant toujours de la compétence du seul conseil municipal (art. L.2121-29 CGCT).

[Consulter la note de l'AMRF sur le méga-décret de simplification mise à jour](#)

100 mesures de simplification : liste détaillée et point d'étape

Suite à la parution du méga-décret de simplification en février, retrouvez, en annexe du communiqué de presse, les 72 premières mesures de simplification que le gouvernement a déjà prises ou compte inscrire dans les futurs projets de loi de simplification de l'action des collectivités territoriales et de clarification des compétences qu'il compte présenter au Sénat en juin prochain.

[Le communiqué de presse du Gouvernement](#)

[Les 72 premières mesures de simplification](#)

[Les projets de loi en préparation](#)

Consultation en ligne : loi « littoral » et loi « montagne »

À l'initiative de la mission d'information "Loi littoral, loi montagne : 40 ans après, quelle différenciation ?", le Sénat lance une consultation en ligne des élus locaux afin de connaître leurs difficultés et de recueillir leurs suggestions concrètes dans la mise en œuvre de ces deux lois.

[Participer à la consultation](#)

Agences de l'eau : à contre-courant des décisions des élus ?

Le Sénat a publié récemment un rapport relatif aux agences de l'eau et à l'application de la loi du 11 avril 2025 supprimant le transfert obligatoire aux EPCI de la compétence eau et assainissement. Les rapporteurs de la mission, dont le sénateur Bernard Delcros, y formulent des recommandations concrètes afin de réaffirmer le principe de libre administration des collectivités territoriales, notamment dans les zones rurales.

[Lire le rapport parlementaire](#)

RURALITÉ

Les propositions du Groupe Monde Rural aux élus

Fruit d'un travail collectif des forces vives des ruralités (dont l'AMRF représentée par Gilles Noël est membre active), le Groupe Monde Rural a présenté son manifeste pour les élections municipales lors du Salon International de l'Agriculture. Ce manifeste présente une série de propositions stratégiques visant à redynamiser la France rurale et met l'accent sur l'amélioration du cadre de vie à travers un meilleur accès aux services publics, aux soins de santé et à des solutions de logement adaptées pour les travailleurs et les seniors.

[Lire le manifeste](#)

INGENIERIE

Récupérez les biens sans maître localisés sur votre commune

Développement sans artificialisation nette, gestion du territoire ou sécurisation des espaces, récupération des biens sans maître peut s'avérer pertinente dans bien des situations. L'AMRF vous renseigne sur cette procédure et vous guide dans les démarches à suivre.

Pour en savoir plus, contactez charlie.fournier@amrf.fr

Obtenez la délégation de la compétence eau et assainissement

Vous avez dû transférer à votre EPCI vos compétences eau et assainissement et souhaitez récupérer leur mise en œuvre. Si le re-transfert n'est pas possible, sachez qu'il existe un la re-délégation, aux conditions assez souples, vous permettant d'agir à nouveau. L'AMRF vous renseigne sur cette technique et les démarches à suivre pour s'en saisir.

Pour en savoir plus, contactez charlie.fournier@amrf.fr

Obtenir des subventions : tableau récapitulatif des dispositifs

Sur le site collectivités-locales.gouv.fr retrouver sur une seule page dénommée « obtenir des subventions » un tableau récapitulatif de dispositifs locaux, nationaux et européens que les communes peuvent percevoir, tant en fonctionnement qu'en investissement.

[Consulter le récapitulatif](#)

Les différents marchés publics : quel objet, quel seuil ?

Retrouver sur le site service-public.fr une présentation à jour des trois modes de passation des marchés publics : marchés de gré à gré, à procédure adaptée (MAPA) ou à procédure formalisée, en fonction des montants et des objets de ces marchés.

[Voir la présentation](#)

SANTÉ

Maisons de santé : privilégier le projet d'équipe

Face aux difficultés d'accès aux soins, l'association AVEC Santé appelle à soutenir le développement des maisons de santé pluriprofessionnelles. L'organisation rappelle qu'une MSP ne se résume pas à la construction d'un bâtiment. L'enjeu est d'abord de structurer une équipe de professionnels autour d'un projet de santé partagé. Dans un contexte où les habitants souffrent davantage d'un « désert de santé » que d'une simple pénurie de médecins, l'exercice coordonné apparaît comme une réponse adaptée aux attentes des soignants comme des territoires.

[Le plaidoyer à l'attention des élus](#)

[En savoir plus sur Avec Santé](#)

MEDIAS

Sortie d'un nouveau numéro du magazine Village

Et si les fermes collectives apportaient une réponse à la crise agricole ? Cette question est au cœur du nouveau numéro de Village, dont l'AMRF est actionnaire, en kiosque depuis ce mardi 3 mars. Vous y retrouverez plein d'autres sujets et projets qui font vivre la ruralité !

[En savoir plus](#)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Un outil pour vous aider à accompagner les entreprises et les porteurs de projet

L'Incubateur des territoires de l'ANCT a développé l'outil "Deveco" pour aider les collectivités à accéder à des données fiables et organiser le suivi des aides. Un outil gratuit et pensé pour vos besoins afin d'en faire un levier d'efficacité pour vos territoires.

[En savoir plus sur Deveco](#)

URBANISME

Le PLU outil de la protection du patrimoine rural

Une réponse récente à une question parlementaire explique comment les plans locaux d'urbanisme (PLU) peuvent fixer des règles afin d'assurer la préservation protection du patrimoine rural comme les abris, loges de vignes, burons, cabanons, chapelles et croix de chemins.

[Consulter la réponse](#)

LOGEMENT

La parole aux maires

Dans ce rapport sur la crise du logement, l'IDHEAL donne la parole aux maires (dont de nombreux maires ruraux) : les élus ruraux y expriment un « *sentiment de décalage entre les territoires ruraux et les grandes villes (...) [à cause des] textes réglementaires et législatifs (...) davantage pensés pour les territoires urbains. (...) Ce qui ne les empêche pas de vouloir développer l'offre de logements sociaux, tout en déplorant, dans certaines communes rurales, l'absence d'un bailleur* ».

[Lire le rapport](#)

ERRE

Film “La Maison des femmes”

Le réseau des Elus Ruraux Relais de l'Egalité de l'AMRF vous sensibilise à la sortie prochaine d'un film qui s'appuie sur la réalité de l'action du réseau “La Maison des femmes” qui agit dans les territoires pour faire reculer les violences faites aux femmes.

[Plus d'informations](#)

CULTURE

Éducation Artistique et Culturelle & Projets culturels de territoire

Retrouvez la synthèse des rencontres organisées en février 2025 initiées par l'UFISC dans le cadre de sa démarche d'appui aux projets culturels de territoire en ruralité, et organisée avec l'Association des Maires ruraux de l'Ariège (AMR09), l'Office central de la Coopération à l'École-Ariège (OCCE-09).

[Lire la synthèse](#)

SERVICES PUBLICS

La proximité, enjeu du scrutin dans les communes rurales

Dans la série de ses décryptages de la campagne des municipales, Ipsos-BVA a publié une analyse statistique sur le maintien des services de proximité, devenu pour de nombreux habitants une préoccupation presque existentielle.

[En savoir plus](#)

AGENDA

Vos prochains jeudis de la formation

Voici les temps d'échanges programmés de votre rendez-vous hebdomadaire de formation :

12 mars sur le PLF avec la Banque Postale

4 avril sur la sécurité cyber

[Découvrir l'ensemble des replays des jeudis de la formation](#)

19 mars à 12h – Webinaire “Quels leviers pour protéger les citoyens ?”

La représentation de la Commission européenne en France vous propose, pour son prochain midi de l'Europe, un focus sur “Collectivités territoriales et DSA”. Directement concernés par la protection des mineurs, les représentants des collectivités territoriales sont appelés à

maîtriser cet outil afin de mieux accompagner leurs concitoyens.

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

26 mars à 15 - Webinaire "Appel à réseaux d'action URBACT"

Découvrez l'appel "Action networks" d'URBACT, ouvert du 17 mars au 17 juin, permettant aux collectivités de toute taille en Europe de développer des actions concrètes sur son territoire, en expérimentant des solutions issues de pratiques éprouvées.

[Vous inscrire au webinaire](#)

[En savoir plus sur l'appel à réseaux Urbact](#)

- [Net-Infos du 12 février](#)
- [Net-Infos du 19 février](#)
- [Net-Infos 26 février](#)

Net infos est une publication interne de l'AMRF à destination de ses adhérents.

Comité de rédaction : Pierre-Marie Georges, Julie Schettino, Aurélien Aubry, Alice Grinand, Charlie Fournier, Stanislava Atanasova, Théo Céraline, Laura Gueytte, Françoise Schneider-Français.

Directrice de la publication : Hélène Brégier-Brochet - **Responsable :** Pierre-Marie Georges

Pour toute remarque ou renseignement : pierre-marie.georges@amrf.fr